

**COMPTE RENDU****SEANCE DU 29 MAI 2018****20h**

**Présents :** Jean-Pierre RONSEAUX, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Jean-Pierre MAZEREEL, Florence PORTELETTE, Nicolas VIGOUR, Pierre-François SOUCHON, Hubert CROZAT, Martine RHONE, Didier DELAVELLE, Pascale LAHAYE, Patricia GIANNETTA, Jean-François TROITZKY.

**Absents :**

Frédérique PREVOST

Jean-Luc LHERITIER

Claire BENARD pouvoir à Pascale LAHAYE

Brigitte DUPONT pouvoir à Martine RHONE,

Odile DHUY pouvoir à Hélène COLZY

Michel TROYON pouvoir à Jean-Pierre RONSEAUX.

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

-----

**I – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (séance du 17 AVRIL 2018)**

**Le compte rendu du 17 avril 2018 est approuvé par 16 voix pour et une voix d'abstention.**

**II – TIRAGE DES JURES D'ASSISES 2019**

Afin d'établir la liste préparatoire des jurés d'assise pour 2019, le conseil municipal procède au tirage au sort de 3 jurés sur la liste électorale.

Ont été tirés au sort : Madame CHAMBRAUD, Messieurs FREY et LETZGUS.

La Cour d'Appel de Reims désignera ensuite **la personne retenue** au sein de cette liste.

**III – DELIBERATIONS**

➤ **DEL 052018 32– Création d'un poste d'agent des espaces verts pour accroissement saisonnier d'activité**

*Monsieur le Maire précise que pour compenser le surcroît d'activité pendant l'été et pour faire face à la démission d'un agent technique il est nécessaire de recruter un agent contractuel et donc de créer un nouveau poste.*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Séance du 29 mai 2018

Considérant qu'il convient de faire face à l'accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien des espaces verts,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour,**

**Décide de créer** un poste occasionnel d'Adjoint Technique non titulaire à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) pour une durée maximale de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. L'emploi d'Adjoint Technique correspond à la catégorie hiérarchique C.

L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions de réaliser l'entretien des espaces verts, et d'assurer la maintenance des matériels.

**Précise que** l'agent devra être titulaire d'un BAC PRO et pouvoir justifier d'une expérience professionnelle dans la fonction. La rémunération afférente à cet emploi sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant. Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS AUTORISES	EFFECTIFS POURVUS	ECA RT	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>-1</b>	<b>3</b>
REDACTEUR	B	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF principal de 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	0	-1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>16</b>	<b>12</b>	<b>-3</b>	<b>9.4</b>
TECHNICIEN	B	1	0	-1	0
AGENT DE MAITRISE	C	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	2	1	1	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	10+1	8+1	-2	6.7
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	1	0	0.7
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20</b>	<b>15</b>	<b>-5</b>	<b>12.4</b>

➤ **DEL 052018\_33– Création d'une commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée)**

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, les collectivités locales peuvent traiter en Marché à Procédure Adaptée (MAPA) les marchés de services jusqu'à 221 000€ HT et les marchés de travaux jusqu'à 5 548 000 € HT.*

*Il propose au conseil de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer pour ces marchés, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Cette commission pourra également proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour,**

- **DECIDE** de créer une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés de services inférieurs à 221 000 € HT ou les marchés de travaux inférieurs à 5 548 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses
- **PRECISE** que la commission MAPA pourra proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ;
- **PRECISE** que la commission MAPA sera présidée par le Président (le Maire) et sera composée de 3 titulaires (et de 3 suppléants) suivants :
 

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Titulaires</b></li> <li>▪ <b>PORTELETTE Florence</b></li> <li>▪ <b>RHONE Martine</b></li> <li>▪ <b>• COLZY Hélène</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Suppléants</b></li> <li>▪ <b>DEGODET Laurent</b></li> <li>▪ <b>LAHAYE Pascale</b></li> <li>▪ <b>• MAZEREEL Jean-Pierre</b></li> </ul>
--	---
- **PRECISE** que le Président et les membres susvisés auront voix délibérative,
- **PRECISE** que les règles de quorum et de convocation de la commission MAPA sont identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres ;
- **PRECISE** que seront convoqués aux réunions de la commission MAPA à titre consultatif, le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ainsi que le collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.

➤ **DEL 052018 34– Autorisation donnée au Maire pour signer les avenants au marché de travaux du complexe omnisport**

*Monsieur le Maire rappelle la délibération 042017-021 datant du 04 avril 2017 par laquelle la commune a attribué les marchés de travaux pour les 16 lots du complexe omnisport. Il présente ensuite à l'assemblée les différents avenants pour les lots 1, 2, 4, 8,10 et 11.*

**Vu** les montants des marchés signés avec les sociétés correspondantes,

**Vu** l'article 139.6 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** l'article 139.2 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Considérant** la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour,**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 LOT 1 VRD SOLOTRA pour un montant de **9 560 € HT** du marché (plus-value), représentant 9.22 % du montant du marché
- **APPROUVE** l'avenant n°1 LOT 4 BARDAGE COUVERTURE ETANCHEITE BCS pour un montant de **- 2 633.00 € HT** du marché (moins-value) représentant - 0.67 % du marché
- **APPROUVE** l'avenant n°1 LOT 10 MENUISERIES INTERIEURES PPDS pour un montant de **18 240 € HT** (plus-value) représentant 25.28 % du marché
- **APPROUVE** l'avenant n°1 LOT 2 GROS ŒUVRE MURELLI ROYER pour un montant de **4 037. 40 € HT** du marché (plus-value) représentant 1.06 % du marché
- **APPROUVE** l'avenant n°1 LOT 8 CLOTURES ESPACES VERTS JUVIGNY pour un montant de **6 918.00 € HT** (plus-value) représentant 17.7 % du marché
- **APPROUVE** l'avenant n°1 LOT 11 ELECTRICITE EIFFAGE ELECTRICITE pour un montant de **19 771.40 € HT** (plus-value) représentant 10.01 % du marché

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

➤ **DEL 052018 35– Achat d’un broyeur pour le service technique et amortissement**

*Monsieur le Maire précise que conformément au crédit porté au budget, un broyeur monté sur remorque a été commandé pour le service technique d’un montant de 15 472.55 € HT soit 18 567.06 € TTC.*

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L23121-2 et R2321-1,

**Vu** l’instruction budgétaire et comptabilité M14,

**Considérant** la possibilité pour les communes de moins de 3500 habitants de pratiquer l’amortissement,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour,**

**Décide :**

- De faire l’acquisition du broyeur pour **18 567.06 € TTC**,
- Précise que les crédits ont été portés au budget, op 211 compte 21578,
- De fixer la durée d’amortissement pour l’achat d’un broyeur pour le service technique à **6 ans**,
- de fixer les annuités suivantes à compter de **2019** comme suit :

ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024
3094	3094	3094	3094	3094	3097.06

➤ **DEL 052018 36– Demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour les travaux de rénovation des tribunes des Terres du Circuit**

*Le Maire explique à l’assemblée que des travaux de remise en état sont prévus à savoir :*

- a) Remise en état du chéneau sur le toit de la tribune Sommer, pour un montant de 2 600 € HT*
- b) Remise en état du plancher béton de la petite tribune SHELL TOTAL pour 2 650 € HT*
- c) Réparation du chéneau de la grande tribune en béton pour 19 840 € HT*

*Le montant total des travaux pour les tribunes s’élève à 25 090 € HT.*

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et une voix contre,**

**Décide :**

de solliciter une subvention auprès de la région Grand Est pour un montant total de travaux estimé à **25 090 € HT** soit **30 108 € TTC**.

➤ **DEL 052018 37– Taux de promotion pour avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

*Monsieur RONSEAUX précise qu’une délibération a déjà été prise en ce sens, mais elle doit être abrogée car prise avant le comité technique du Centre de Gestion de la Marne. Une nouvelle délibération doit être prise.*

La délibération N° 032018 22 est abrogée.

**Conformément** au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. (si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante).

**Vu** l'avis du comité technique du 19 avril 2018,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux de promotion suivant pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :

<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>GRADE</b>	<b>TAUX (en %)</b>
Catégorie B Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 <sup>ème</sup> grade	100 %

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour,  
ADOpte** la proposition ci-dessus.

➤ **DEL 052018 38– Attribution du marché de travaux réaménagement  
Rue des Sablons (RD 27)**

*Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats de la consultation restreinte lancée pour les travaux de réaménagement de la rue des Sablons. Une seule entreprise a répondu. Il s'agit de la société SOLOTRA pour un montant total de 86 986.30 € HT sachant que le montant estimé est à 80 200 € HT.*

<b>Localisation N°01</b>	<b>1 343,20 €</b>
<b>Localisation N°02</b>	<b>19 880,80 €</b>
<b>Localisation N°03</b>	<b>1 254,60 €</b>
<b>Localisation N°04</b>	<b>6 667,50 €</b>
<b>Localisation N°05</b>	<b>8 282,20 €</b>
<b>Localisation N°06</b>	<b>1 702,40 €</b>
<b>Localisation N°07</b>	<b>8 491,00 €</b>
<b>Localisation N°08</b>	<b>14 767,60 €</b>

<b>Localisation N°09</b>	<b>6 260,00 €</b>
<b>Localisation N°10</b>	<b>14 617,00 €</b>
<b>Rue des Sablons - Préparation - Marquage et signalisation</b>	<b>3 720,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>86 986,30 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TVA 20 %</b>	<b>17 397,26 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>104 383,56 €</b>

Après négociation, le montant des travaux s'élève à 85 246, 57 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal à l'unanimité**

**DECIDE** d'accepter le réaménagement de la rue des Sablons (RD 27) et de l'attribuer à l'entreprise SOLOTRA pour un montant de **85 246.57 € HT soit 102 295.88 € TTC**

Et **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Monsieur RONSEAUX ajoute que les travaux de suppression de l'ilot central seront à la charge de la commune ainsi que les travaux sur le réseau d'assainissement pluvial.

➤ **DEL 052018 39– Travaux rue des Sablons (RD 27) : demande d'aide au Grand Reims pour la partie assainissement pluvial**

*Monsieur le Maire précise que la gestion des eaux pluviales relève d'une compétence partagée entre le Département (responsable de l'évacuation des eaux de ruissellement sur la chaussée) et la Communauté Urbaine (responsable de l'évacuation des eaux pluviales urbaines).*

*Lorsqu'un aménagement de traverse de route départementale comprend une partie d'assainissement pluvial, la commune définit un projet d'ensemble et demande une aide au Département et à la Communauté Urbaine. Le financement de la Communauté Urbaine est défini dans une convention particulière régie par les mêmes règles qui s'appliquent au fonds de concours.*

*Le projet de la commune pourrait correspondre à ce schéma.*

**Vu** l'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N° CC-2018-68 de la Communauté Urbaine et sa fiche méthode,

**Considérant** les projets de réfection de la rue des Sablons pour un montant global de 85 246 € HT,

**Considérant** la possibilité de solliciter une aide auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 17 voix pour,**

**DECIDE :**

- **de faire exécuter les travaux,**
- **de solliciter** auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims un fonds de concours à hauteur de 12 415 € correspondant à 50% du montant global des travaux du réseau d'eaux pluviales avec un minimum à la charge de la commune de 20 % du montant total.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DEL 052018 40– Travaux rue des Sablons (RD 27) : demande de subvention au Département pour la partie assainissement pluvial**

**Considérant** le projet de réaménagement de la rue des sablons (RD27),

**Considérant** le montant des travaux de 24 831 € HT affecté aux dépenses relatives à la gestion des eaux de ruissellement de voirie,

**Le conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 17 voix pour,**

**DECIDE :**

**De procéder** à l'exécution des travaux,

**De solliciter** une subvention au taux maximum de 30 % auprès du Département pour les travaux sur le réseau d'assainissement pluvial.

### **III. COMMISSIONS**

- **Commission Bâtiments**

- ***Résultat de l'appel d'offres des travaux de rénovation des sanitaires de l'école primaire***

01 DEMOLITION, CLOISONS, PLAFOND, MENUISERIES INTERIEURES : **Infructueux** (0 offre)

02 MENUISERIES EXTERIEURES : **Infructueux** (0 offre)

03 ELECTRICITE : 2 offres (SEEI, EIFFAGE)

04 CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE : 3 offres (EG, GAYET, MORLET)

05 CARRELAGE, FAIENCE, PEINTURE : 1 offre (LAGARDE-MEREGNANI)

- ***Résultat de l'appel d'offres pour la réhabilitation des bâtiments de part et d'autre de la mairie.***

Monsieur le Maire précise que plusieurs lots sont infructueux et que pour certains d'entre eux une seule entreprise a répondu. Une nouvelle phase de consultation restreinte est lancée avec une remise des d'offres pour le 20 juin 2018 au plus tard.

- ***Consultation pour les études de faisabilité pour la création d'un pôle football.***

Madame PORTELETTE précise aux membres du conseil que suite à sa rencontre avec une entreprise spécialisée dans la réalisation des terrains des football il est préférable de présenter deux dossiers séparés pour l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre car les taux de rémunération sont différents selon que l'on construit le bâtiment ou les terrains. Il faut proposer aussi deux lots : un pour la réalisation de l'éclairage et un pour le terrain.

Elle met en garde aussi sur la position des deux terrains de football pour l'éligibilité à la subvention.

- **Commission Urbanisme**

Réunion du 4 juin 2018 à 13 h30 pour définir les Orientations d'Aménagement Patrimoniales.

### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

- **Grand Reims**

Retour sur le rôle du Maire et du Conseiller municipal au sein du Grand Reims.

Séance du 29 mai 2018

- **Devenir du CEV**

Madame RHONE informe les conseillers que pour pallier l'éventualité d'un défaut de présidence lors de la prochaine assemblée générale la commune a demandé à modifier les statuts afin de présenter quelques élus au conseil d'administration ou de créer une Caisse des Ecoles pour assurer la pérennité du service. Il est d'ailleurs rappelé que la commune lance des études pour la création d'un pôle périscolaire afin d'accueillir les enfants dans des bâtiments véritablement adaptés. Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018.

- **Pose d'un photomaton dans le hall d'accueil de la mairie**

Les élus sont informés d'une mise à disposition d'une cabine photographique pour faciliter les démarches des usagers pour l'obtention des passeports et des cartes d'identité. Une délibération sera prise au prochain conseil.

- **Exposé du futur planning d'occupation du complexe omnisport**

Les différentes demandes émanant des associations sportives pour occuper les créneaux de réservation du complexe omnisport ont été listées et sont exposées par Monsieur MAZEREEL. Une manifestation de promotion d'un club de Handball sur Gueux aura lieu le 7 juillet 2018.

- **Travaux Complexe Omnisport**

Les terrains de tennis en béton poreux la pose des cloisons et des faux plafonds et la chaufferie sont en cours de réalisation.

Il est précisé qu'une fête du sport aura lieu le week-end du 22 et 23 septembre : pour laquelle les différentes associations sportives seront conviées.

- **Travaux de voirie**

L'enrobé définitif sera posé fin juin dans les rues de la Hovette et du Circuit.

- **Conseil d'Ecole maternelle**

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018/2019 sont en croissance : 32 inscriptions actuellement en petite section qu'il faudra répartir en moyenne section avec une moyenne de 29 élèves par classe. Il est rappelé qu'à la rentrée prochaine la semaine de classe repasse à 4 jours.

- **Retour sur la marche des élus 2018 à Rosnay**

Les marcheurs étaient nombreux, plus de 2000, et les différentes randonnées autour du village de Rosnay ont remporté un grand succès comme toujours. Monsieur DEGODET annonce que Gueux est arrivée 3<sup>ème</sup> en nombre de participant, après Rosnay et Fismes.

La commune de Rosnay remercie les élus mais surtout le Comité des Fêtes et l'association des Pêcheurs de Gueux pour leur participation et leur aide à l'organisation de cette manifestation. Rendez-vous est pris pour la prochaine Marches des Elus à Coulommès-la-Montagne en 2019.

- **Retour sur le bilan de l'ADMR**

Les comptes de l'ADMR sont équilibrés grâce aux nombreuses activités développées par l'association.



En plus des aides habituelles à la personne sont désormais assurés la livraison de repas aux personnes âgées, la télé assistance et les soins infirmiers à domicile. Monsieur DEGODET indique que Gueux est le 2<sup>ème</sup> village sur lequel l'ADMR de secteur intervient, avec 3391 heures par an (sur 17 330h).

• **Présentation de l'étude ONF sur l'état physiologique des arbres de la commune**

Les 12 et 13 avril dernier, à la demande de la commune, l'Office National des Forêts (ONF) a réalisé un diagnostic visuel et sonore des 93 arbres de la Place des Fêtes, du square 14-18, du lac, de l'église et sur le platane isolé situé dans la sente en face des écoles (pour un montant de 1501.74 € HT).

Madame COLZY indique que l'ensemble est dans un état moyen, c'est à dire présentant des défauts ou des maladies susceptibles d'évoluer défavorablement. Néanmoins, hormis un sujet à abattre, situé sur la place des Fêtes, le couvert végétal est à conserver et à entretenir suivant les préconisations indiquées dans le diagnostic. Il est rappelé que la grande majorité de ces arbres ont été plantés vers 1930 et qu'ils ont donc atteint leur pleine maturité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h50

**Séance du 29 mai 2018**

<b>N° délibération</b>	<b>Thème</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>N° page</b>
32/2018	Personnel communal	Création poste surcroit activité	53
33/2018	Marchés publics	Création commission MAPA	54
34/2018	Marchés publics	Avenants marché complexe omnisport	55
35/2018	Finances	Achat et amortissement broyeur	56
36/2018	Finances	Demande subvention Grand Est Circuit	56
37/2018	Personnel communal	Taux de promotion	57
38/2018	Marchés publics	Marché travaux réaménagement RD 27	57
39/2018	Finances	Demande participation Grand Reims	58
40/2018	Finances	Demande subvention département	59

**EMARGEMENTS**

Jean-Pierre RONSEAUX	Laurent DEGODET	Hélène COLZY	Martine RHONE
Florence PORTELETTE	Jean-Pierre MAZEREEL	Odile DHUY  Absente ayant donné pouvoir à Hélène COLZY	Brigitte DUPONT  Absente ayant donné pouvoir à Martine RHONE
Patricia GIANNETTA	Nicolas VIGOUR	Didier DELAVELLE	Jean-Luc LHERITIER  Absent
Frédérique PREVOST  Absente	Claire BENARD  Absente ayant donné procuration à pascale LAHAYE	Hubert CROZAT	Pascale LAHAYE
Pierre-François SOUCHON	Michel TROYON  Absent ayant donné procuration à Jean-Pierre RONSEAUX	Jean-François TROITZKY	